

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres et du président du
Conseil sectoriel de l'accueil familial**

A.Gt 26-05-2008

M.B. 19-06-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse modifié par le décret du 7 décembre 2007, notamment l'article 30quater ;

Vu l'appel aux candidatures publié au Moniteur belge le 7 mars 2008;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil sectoriel de l'Accueil familial :

1^o comme représentant des organisations représentatives des travailleurs:

- Mme Isabelle BODSON;
- membre suppléant : M. Guy LEONET;

2^o comme représentants des fédérations des services agréés de placement familial dont un ayant la spécificité de l'urgence ou du court terme

- M. Christian DEHASPE;
- membre suppléant : M. Xavier VERSTAPPEN;
- M. Christian PRINGELS;
- membre suppléant : Mme Françoise DUPUIS;

3^o comme délégué des familles d'accueil :

- M. André ROELANDTS;
- membre suppléant : Mme Catherine FRANÇOISE;

4^o comme délégué des familles d'accueil à court terme :

- M. Victor HAENECOUR;
- membre suppléant : M. Christian BERNARD;

5^o comme délégué des familles d'accueil d'urgence :

- Mme Sabine BLONDEAU;
- membre suppléant : Mr Pierre FASTENAKEL;

6^o comme représentant du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse

- Mme Claire DUBOIS;
- membre suppléant : Mme Françoise HORNAERT;

7^o comme représentant des conseillers de l'aide à la jeunesse :

- Mme Isabelle WANLIN;
- membre suppléant : Mme Annie PLANCK;

8^o comme représentant des directeurs de l'aide à la jeunesse :

- M. Pierre HANNECART;
- membre suppléant : M. Jean-Luc COBUT;



9° comme délégué de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse:

- M. Eric JANSSENS;
- membre suppléant : Mme Delphine LEBEAU;

10° comme membre de la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse :

- M. Claude VANWESEMAEL;
- membre suppléant : Mme Véronique BAETEN.

Article 2. - Est désigné président du Conseil sectoriel de l'Accueil familial, M. Victor HAENECOUR.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 juin 2008.

Bruxelles, le 26 mai 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK